



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Affectation du résultat 2023 sur l'exercice 2024

N°2024_067

Date d'affichage de la liste des délibérations : **25 juin 2024**

Date de transmission en Préfecture : **25 juin 2024**

Date de mise en ligne : **25 juin 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 juin 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Sophie REYSSET (à Nicolas KELEN) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

La section de fonctionnement du budget principal de la commune présente au compte administratif 2023 un excédent de 2 929 520.88 €, dont 1 187 130.00 € pour l'exercice 2023, auquel vient s'ajouter le cumul des excédents antérieurs s'élevant à 1 742 390.88€.

1. En comptabilité M57, il est obligatoire, en premier lieu, de couvrir le besoin d'autofinancement cumulé de la section d'investissement. En 2023, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 880 852.84 € dont un déficit de 423 986.32 € pour l'exercice 2023 auquel vient s'ajouter le déficit des résultats antérieurs de 456 866.52 €.

2. De plus, il faut couvrir les reports d'investissement de 1 363 283.79 € en dépenses et 1 184 813.92 € en recettes, soit un besoin de financement de 178 469.87 €.

Une recette d'investissement sera donc inscrite au compte 1068, égale au besoin de financement des reports, soit 178 469.87 €, et au déficit d'investissement cumulé de la ville à hauteur de 880 852.84 €, soit un total de 1 059 322.71 €.

3. Ainsi, il sera reporté en section de fonctionnement la somme de 1 870 198.17 € qui figurera au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

	fonctionnement	investissement
Dépenses	16 548 100,91	9 864 494,62
Recettes	17 735 230,91	9 440 508,30
	1 187 130,00	-423 986,32

résultat précédent	1 742 390,88	-456 866,52
résultat cumulé	2 929 520,88	-880 852,84

estimation des reports

dépenses		1 363 283,79
recettes		1 184 813,92
		-178 469,87

affectation du
fonctionnement à
l'investissement - titre
au 1068
-1 059 322,71

affectation du résultat en
fonctionnement 1 870 198,17

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 12 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 31 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VOTER l'affectation du résultat de l'exercice 2023 sur 2024 comme suit :
 - 1 059 322.71 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
 - 1 870 198.17 € au compte 002 en recettes (résultat de fonctionnement reporté)
 - 880 852.84 € au compte 001 en dépenses (résultat d'investissement reporté)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Jessica DIONISIO

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD

